

Paquet d'allègement 27 : consultation

Prise de position de la Fédération suisse pour la formation continue FSEA

26 mars 2025

Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames et Messieurs

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation sur le paquet d'allègement budgétaire 27.

La FSEA est la fédération faîtière de la formation continue générale et professionnelle active dans toute la Suisse. Nous nous engageons pour un système de formation continue fort, innovant, professionnel et accessible à tous, orienté vers les besoins des adultes ainsi que de la société, de l'économie et de la politique.

Dans la présente réponse à la consultation, nous nous concentrons sur les mesures qui concernent la formation continue :

- la suppression du soutien aux prestations des organisations de formation continue (dont fait partie la FSEA)
- la suppression des fonds fédéraux pour la promotion des compétences de base des adultes
- la suppression des subventions pour la formation continue dans le domaine de l'éducation à l'environnement
- la réduction des subventions fédérales pour les projets dans le domaine de la formation continue à des fins professionnelles (à 50 % au maximum)
- la réduction des fonds alloués à la mobilité internationale et aux projets de coopération dans le domaine de la formation continue
- la modification de la loi sur les subventions

1. Remarques générales

La FSEA rejette le paquet d'économies présenté par le Conseil fédéral. Les mesures d'économie proposées entraînent directement et indirectement des coûts supplémentaires considérables sur le plan économique et social.

Dans le message FRI 2025 -2028, qui n'a été adopté par le Parlement qu'en septembre 2024, le Conseil fédéral a fait de l'encouragement de la formation continue une priorité stratégique. Pour ce faire, il s'appuie notamment sur le rapport détaillé sur l'éducation 2023 du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation, soutenu par la Confédération et les cantons. Toutes les évolutions économiques et sociales pertinentes entraînent un besoin accru de formation continue. On peut notamment citer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la transformation numérique (y compris les développements dans le domaine de l'intelligence artificielle) ainsi que la transformation verte.

Le fait que le Conseil fédéral propose, quelques mois seulement après l'adoption du message, de renoncer à toutes les subventions pour la formation continue sans justification ni analyse des conséquences est absurde et irresponsable. Le Conseil fédéral démantèle ainsi sa propre politique de formation continue de ces dernières années, fait fi des résultats de la recherche en éducation qui prouvent les avantages économiques et sociaux considérables de la formation continue générale et professionnelle, et met sciemment en péril une importante base de ressources de l'économie suisse.

Ces mesures ne permettraient en aucun cas de faire des économies. Au contraire, la réduction proposée des investissements dans la formation continue entraîne directement des coûts économiques et sociaux très élevés. Rien que le fait de renoncer aux mesures d'encouragement dans le domaine des compétences de base entraînerait des coûts consécutifs massifs sur le plan économique et social en raison de la suppression d'offres d'encouragement urgentes et nécessaires.

Nous demandons au Conseil fédéral de renoncer à toutes les propositions d'économies qui concernent la formation continue, notamment les mesures 2.7, 2.8, 1.5.7, 2.27 et 2.36.

2. Positions sur les mesures proposées

2.1. Abrogation des dispositions relatives à l'encouragement dans la loi sur la formation continue (mesure 2.7)

2.1.1. Suppression des fonds pour les prestations des organisations de la formation continue

Nous nous opposons fermement à la suppression des fonds destinés aux prestations des organisations de la formation continue (OFC). La suppression des fonds fédéraux entraînerait la disparition complète de prestations indispensables et importantes pour le système de la formation continue. La formation continue en Suisse s'en trouverait massivement affaiblie.

L'accélération du développement économique, social, technologique et écologique modifie et augmente à un rythme rapide les besoins et les exigences en matière de formation continue.

Parallèlement, le secteur de la formation continue est confronté à plusieurs défis majeurs :

- L'accès à la formation continue n'est pas garanti pour de nombreux groupes de population. Selon le rapport sur l'éducation de 2023, la différence de participation à la formation continue entre les personnes hautement qualifiées et les personnes peu qualifiées n'est nulle part en Europe aussi importante qu'en Suisse.
- La participation à la formation continue n'est toujours pas revenue à son niveau d'avant la crise de Covid. L'écart entre les besoins et la participation effective à la formation continue ne cesse de se creuser.
- Le système de formation continue doit s'adapter à très grande vitesse aux nouveaux développements. Les besoins en information et en développement ainsi que les exigences en matière de développement et d'assurance de la qualité ne cessent d'augmenter.

Dans ce contexte, les organisations de formation continue (OFC) fournissent, dans le cadre d'accords formulés avec précision avec la Confédération, des prestations indispensables et importantes pour le système. Les OFC

- améliorent, par des mesures ciblées, l'accès à la formation continue et donc l'égalité des chances et contribuent directement à l'augmentation de la participation à la formation continue. Les OFC touchent en particulier les personnes peu qualifiées, les personnes ayant de faibles compétences de base, les personnes handicapées, les parents et les aidants ainsi que les personnes âgées.
- soutiennent les cantons et la Confédération dans la mise en œuvre de leurs mandats légaux de promotion de la formation continue. Ceci en particulier dans le domaine de la promotion des compétences de base ainsi que de la promotion de l'intégration.

- améliorent la qualité de la formation continue et contribuent, par la mise en réseau et la coordination, à un développement continu du domaine de la formation continue.

Dans le message FRI 2021 -2024, le Conseil fédéral indique que les OFC fournissent des prestations qui devraient sinon être prises en charge par la Confédération. Compte tenu de la nécessité et de l'importance des prestations des OFC, la proposition du Conseil fédéral de supprimer ces prestations sans les remplacer n'est absolument pas compréhensible.

Nous demandons que le Conseil fédéral renonce à supprimer les fonds destinés aux prestations des organisations de la formation continue.

2.1.2. Suppression des fonds destinés à la promotion des compétences de base des adultes

Nous nous opposons à la suppression des fonds destinés à la promotion des compétences de base des adultes. Cette mesure d'économie conduirait à une réduction directe des offres de formation continue urgentes et nécessaires dans les domaines de la lecture et de l'écriture, des mathématiques de tous les jours et des TIC. Ce serait irresponsable vis-à-vis des adultes ayant besoin d'un soutien. Cette mesure entraînerait en outre directement des coûts sociaux et économiques massifs.

Les résultats de l'étude PIAAC, publiés en décembre par l'Office fédéral de la statistique, montrent que le besoin de soutien dans le domaine des compétences de base est énorme. En Suisse, environ 1,67 million de personnes ont des difficultés en lecture et en écriture, en mathématiques ou en résolution adaptative de problèmes. 22 % (1,25 million) des adultes en Suisse ont de faibles compétences en lecture. Cela signifie par exemple qu'ils ne peuvent comprendre que des textes courts et très simples ou ne trouvent des informations que si elles sont clairement indiquées. En mathématiques, près de 19 % (1,06 million de personnes) ont besoin d'aide au quotidien et 24 % (1,38 million de personnes) ont besoin d'aide pour résoudre des problèmes.

L'importance des compétences de base ne cesse de croître en raison de l'accélération des mégatendances, notamment de la numérisation. Le manque de compétences de base entraîne des coûts sociaux et économiques élevés. Selon une étude du Büro Bass, le manque de compétences en lecture entraîne à lui seul des coûts économiques de plus de 1,3 milliard de francs par an.

La promotion des compétences de base sur la base de la loi sur la formation continue et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons qui en découle sont le résultat d'un long processus démocratique. La loi sur la formation continue a permis de combler une lacune centrale du système éducatif suisse.

Depuis l'introduction de la loi, des structures de soutien urgentes dans le domaine des compétences de base ont été mises en place dans les cantons au cours des huit dernières années, en étroite collaboration avec le secteur de la formation continue. L'offre actuelle de formation continue dans le domaine des compétences de base répond à un besoin important.

Un retrait des fonds fédéraux détruirait directement ces structures. Les cantons ne peuvent pas et ne pourront pas maintenir la promotion après un retrait de la Confédération. Une coordination avec certains cantons entraîne un travail de concertation important de la part des organisations et va à l'encontre du principe d'efficacité. Elle conduit également à des solutions cantonales différentes et réduit ainsi l'équité des chances. La conséquence immédiate est que des offres urgentes et nécessaires ne sont plus mises en œuvre. Les adultes dont les compétences de base sont insuffisantes n'auraient donc plus la possibilité d'améliorer leurs compétences de base. Comme le montre l'étude PIAAC, cela concerne aussi en particulier plusieurs centaines de milliers d'adultes de langue maternelle et exerçant une activité professionnelle.

Nous demandons au Conseil fédéral de renoncer à la suppression des fonds destinés à la promotion des compétences de base.

2.2. Réduction à 50 % des contributions aux projets de formation continue à des fins professionnelles (mesure 2.8)

Le soutien de projets sur la base de la LFPa joue un rôle important dans le développement et l'innovation de la formation continue à des fins professionnelles. Les projets cherchent des solutions ciblées aux problèmes rencontrés dans le domaine de la formation continue. Cela concerne en particulier la promotion de l'égalité des chances et l'assurance qualité.

Actuellement, la Confédération couvre 60% des coûts et, dans des cas exceptionnels, 80%. Dans la pratique, il s'avère que l'exigence d'un autofinancement de 40 pour cent des coûts est très exigeante. Les fonds de tiers provenant de fondations et d'entreprises sont difficiles à obtenir et ne peuvent être obtenus qu'à grands frais. Il en résulte qu'aujourd'hui déjà, des projets importants et nécessaires échouent à cause du financement des fonds propres et ne peuvent donc pas être réalisés. Les budgets du SEFRI pour les projets n'ont donc pas été épuisés à plusieurs reprises au cours des dernières années.

Une augmentation de l'exigence en matière de fonds propres à 50 pour cent aurait pour conséquence que nettement moins de projets pourraient à nouveau être mis en œuvre. L'objectif de promotion des projets ne pourrait donc pas être atteint.

Nous demandons au Conseil fédéral de renoncer à la réduction à 50 % des contributions aux projets de formation continue à des fins professionnelles.

2.3. Renoncer à la promotion dans le domaine l'éducation à l'environnement (mesure 2.27)

En se basant sur les articles d'encouragement de différentes lois sur l'environnement, la Confédération soutient des projets en faveur de l'éducation à l'environnement. Ces projets ont pour objectif de développer les compétences des adultes en matière de protection et d'utilisation durable des ressources naturelles, notamment par le biais d'une formation continue ciblée.

Ce soutien contribue ainsi de manière significative à ce que la population comprenne les liens entre l'activité humaine et les impacts écologiques, et à ce que les comportements durables soient encouragés dans les domaines de la consommation, de la production, du climat, de l'énergie et de la biodiversité. Il apporte donc une contribution indispensable à la mise en œuvre de la Stratégie Biodiversité Suisse et du Plan d'action Changement climatique de la Confédération, et représente un investissement indispensable dans l'avenir de notre société.

La suppression des fonds fédéraux entraînerait une réduction directe des offres de formation continue dans le domaine du climat et de l'environnement.

Nous demandons au Conseil fédéral de renoncer à la suppression des fonds destinés à la promotion dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

2.4. La réduction des fonds alloués à la mobilité internationale et aux projets de coopération dans le domaine de la formation continue (mesure 1.5.7)

Nous refusons la réduction des fonds alloués à la mobilité internationale et aux projets de coopération dans le domaine de la formation continue.

Les projets de mobilité internationale et de coopération dans le domaine de la formation continue permettent un transfert efficace des connaissances. Ils favorisent ainsi la capacité d'innovation et la professionnalisation du système suisse de formation continue.

La réduction des fonds a pour conséquence que le potentiel de la coopération internationale et donc du transfert de connaissances ne peut pas être exploité. Cela augmente directement les coûts de développement en Suisse et affaiblit ainsi directement la compétitivité du système suisse de formation continue.

Nous demandons au Conseil fédéral de renoncer à la réduction des fonds destinés à la mobilité internationale et aux projets de coopération dans le domaine de la formation continue.

2.5. Modification de la loi sur les subventions (mesure 2.36)

Nous rejetons l'adaptation de la loi sur les subventions, selon laquelle les aides financières de la Confédération ne doivent pas dépasser 50 % des coûts de la prestation soutenue. Cette nouvelle réglementation rigide ne tient pas compte du principe selon lequel le montant des subventions est basé sur l'intérêt de la Confédération et sur les possibilités économiques des bénéficiaires de fournir des prestations propres.

Il faut s'attendre à ce que, sur la base de la nouvelle réglementation, des prestations propres plus importantes soient exigées à l'avenir, notamment pour les prestations des organisations de formation continue (OFC) sur la base de la loi sur la formation continue (LFco) et pour l'organisation d'examens fédéraux dans le cadre de la formation professionnelle supérieure.

En raison de l'augmentation des exigences en matière de prestations propres, une grande partie des prestations des organisations de formation continue qui sont essentielles au système ne pourront plus être financées. Les prestations devront être réduites en conséquence, ce qui affaiblira directement le système de formation continue. La nouvelle réglementation constitue en outre une menace existentielle pour les organisations concernées.

Dans la formation professionnelle supérieure, l'ajustement entraîne un risque de déficit nettement plus élevé pour les organismes responsables des examens fédéraux. Les organismes responsables doivent réagir en augmentant les frais d'examen. Cela affaiblit directement l'attractivité de la formation professionnelle supérieure. Cela n'est pas compréhensible, surtout dans le contexte du train de mesures prévu par le Conseil fédéral pour renforcer la formation professionnelle supérieure.

Nous demandons que le Conseil fédéral renonce à modifier la loi sur les subventions.

Nous vous remercions de prendre en compte nos demandes. Si vous avez des questions, Bernhard Grämiger se tient à votre disposition : bernhard.graemiger@alice.ch, 044 319 71 61.

Meilleures salutations



Matthias Aebischer
Président de la FSEA



Bernhard Grämiger
Directeur de la FSEA